

*Questions orales*

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Nous n'avons jamais eu ce genre de problèmes, pour autant que je m'en souviens.

## LES POSITIONS ADOPTÉES PAR LE GOUVERNEMENT

**L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles):** J'ai moi aussi des exemplaires des codes de conduite dont parle le ministre. Toutefois, je constate qu'il n'a répondu à aucune des questions que j'ai posées pour savoir si ces codes sont le fruit de négociations avec le syndicat de la Fonction publique ou s'ils sont seulement adoptés au moment où le ministre juge commode de le faire. Ainsi, au mois de novembre dernier, des milliers de Canadiens, et parmi eux de nombreux fonctionnaires, ont défilé sur la colline du Parlement pour protester contre la politique d'argent cher du gouvernement, contre le chômage et contre les frais hypothécaires. Les manifestants portaient des banderoles et des écriteaux et scandaient des slogans. Mais ils n'ont été ni suspendus ni congédiés. On leur a permis d'exercer leur liberté d'expression.

Quelle est la différence dans ce cas puisque M. Fraser a fait strictement la même chose? Le gouvernement est-il assez grand et assez audacieux pour s'en prendre à une seule personne, ne peut-il se montrer sans merci et audacieux que face à une seule personne alors qu'il n'a pris aucune mesure l'autome dernier? Quelle différence y a-t-il avec le cas de M. Fraser?

**L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor):** Madame le Président, la question de la conduite d'un employé est affaire de jugement!

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Johnston:** C'est vraiment une affaire de jugement. Peut-être le député ne le sait-elle pas, mais, dans toute situation, c'est une affaire de jugement entre employeurs et employés. De manière générale, on estime que les fonctionnaires dans tel ou tel ministère ne sont pas là pour exacerber les questions controversées à un moment donné. Toutefois, de façon générale, il n'est pas possible de présenter la question de façon aussi simpliste. Ainsi, ces codes de conduite précisent qu'il est tout à fait licite de parler des questions relevant des négociations collectives. Je tiens donc à faire remarquer au député de Kingston et les Îles qu'elle est en train d'exacerber cette situation et de lui retirer toute perspective.

**Mlle MacDonald:** Ne vous en faites pas, le pays se rend bien compte de ce qui se passe.

**M. Johnston:** M. Fraser peut recourir aux procédures d'appel qui sont à sa disposition et je crois savoir que c'est ce qu'il fait.

\* \* \*

## LA CONVERSION AU SYSTÈME MÉTRIQUE

## LES COMMENTAIRES DE L'AMBASSADEUR DES ÉTATS-UNIS

**M. Bill Domm (Peterborough):** Madame le Président, Neil Fraser, fonctionnaire en chômage, a affirmé que les Canadiens

devraient continuer à exercer leur liberté de choix et que l'imposition obligatoire du système métrique portait atteinte à cette liberté. Il a été congédié pour avoir proclamé cette vérité. Les journaux rapportaient vendredi dernier que, de l'avis de l'ambassadeur des États-Unis au Canada, l'imposition obligatoire du système métrique est une absurdité, qu'il faudrait bien des années avant que les États-Unis ne l'adoptent, si jamais ils le font, et que cela pourrait nuire au commerce entre nos deux pays.

Je voudrais donc que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures me dise s'il a l'intention de recommander la réintégration de Neil Fraser pour avoir dit la vérité, ou de prier Washington de rappeler son ambassadeur pour avoir osé dire la vérité aux Canadiens au sujet du système métrique, comme l'a fait Neil Fraser. Ce dernier a perdu son emploi.

**L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Madame le Président, je crois que l'ambassadeur américain parlait en son nom personnel quand il a tenu les propos auxquels le député fait allusion. Nous n'avons certes reçu aucun avis semblable de Washington.

**M. Clark:** Et Fraser?

**M. Domm:** Madame le Président, je dirai au ministre que M. Neil Fraser a fait ses observations dans l'intimité d'une réunion publique et non pas dans l'exercice de ses fonctions comme membre du personnel du ministère du Revenu.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Domm:** Maintenant, les fonctionnaires sauront où ils peuvent parler.

## LE DÉCRET DU CONSEIL RENDANT LES MESURES IMPÉRIALES ILLÉGALES

**M. Bill Domm (Peterborough):** J'aimerais poser une question au ministre chargé de la Commission du système métrique. D'après le Livre blanc sur l'imposition du système métrique, à cause des liens étroits entre le Canada et les États-Unis dans les domaines de la science, de la technologie, de l'industrie et du commerce, chacun des deux pays doit s'intéresser tout particulièrement à l'évolution de l'autre vers la conversion au système métrique. Ces mots sont de l'ancien ministre de l'Industrie et du Commerce aujourd'hui assis à côté du ministre actuel. Je demande au ministre pourquoi le gouvernement a eu recours à un décret du conseil pour rendre les mesures impériales illégales sans permettre la tenue d'une discussion parlementaire en bonne et due forme à la Chambre. Pourquoi le ministre a-t-il procédé ainsi? Pourquoi n'a-t-il pas mis en œuvre le Livre blanc dont M. Fraser a dit qu'en fait il introduisait l'application du système métrique au Canada, ce pour quoi il a été congédié?

**Des voix:** Bravo!